



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 14 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 03
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 08 mars 2022
Date de publication : 21 mars 2022

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, M. Timothée DRUET, Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.14.03.16

Commission

Aménagement et Urbanisme

Objet

Cession du Château de Crissey à Monsieur Mickaël THIAVILLE

Secrétaire de séance

M. Timothée DRUET

Rapporteur

M. Mohamed MBITEL

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Alexandre DOUZENEL (DCM 22.14.03.01 à DCM 22.14.03.06)

M. Jean-Pierre CUINET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX

Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

Mme Christine MUGNIER à M. Jean-Pascal FICHÈRE

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Catherine DEMORTIER (DCM 22.14.03.18)

En 1937, la Ville de Dole a acquis le château de Crissey et ses dépendances de Madame Anne-Marie du Bois Jagu de la Villarabel moyennant le prix de 260 000 F.

La propriété s'étendait alors sur plus de dix hectares et la Ville envisageait d'y installer une maison de retraite et des terrains de sports. Seul le deuxième objectif a été atteint.

Après diverses occupations dont la dernière à usage scolaire par l'ICEP de Franche-Comté jusqu'en 2005, le château et ses annexes sont aujourd'hui désaffectés et à l'issue de diverses réflexions, la Ville a pris la décision en fin d'année 2007 de vendre l'ensemble.

Aujourd'hui, il subsiste de la propriété d'origine un tènement foncier indissociable du château d'environ 19500 m² délimité au nord-est par le parc aquatique de loisirs ISIS (cheminement piéton), au nord-ouest par la rivière du Doubs, au sud par le centre aéré municipal de Crissey et au sud-ouest par la rue de l'Église.

De style néoclassique, édifié à la fin du XIXe siècle, le Château de Crissey, bâti en pierres, avec charpente en bois et à l'origine couvert d'ardoises, participe à la composition et l'organisation des lieux dans un espace aujourd'hui largement dévolu à des pratiques ludiques : Accro Branche, Aquaparc Isis, Courts de Tennis ...

Le Château est organisé sur quatre niveaux d'environ 300 m² (sous-sol, rez-de-chaussée et deux étages) autour d'un escalier central qui occupe près de 50 m² sur les deux premiers niveaux. Une verrière surélevée de la toiture l'éclaire naturellement.

La maison du gardien, proche du château développe 130 m² sur deux niveaux. La maison dite « du jardinier », plus indépendante, jouxtant la rue de l'Église, est très délabrée. De même, l'ancienne chapelle mortuaire, dépourvue de toiture, n'abritant plus aucune sépulture, est elle-aussi très dégradée.

Aujourd'hui, ces quatre bâtiments nécessitent une réhabilitation lourde et onéreuse. Durant ces dernières années, divers acquéreurs potentiels ont manifesté de l'intérêt pour l'édifice, sans toutefois donner une quelconque suite aux visites organisées.

En septembre 2021, la propriété et son environnement ont retenu l'attention de Monsieur Mickaël THIAVILLE, gérant de sociétés axées dans la réhabilitation de bâtiments, la commercialisation de programmes neufs, la vente de biens immobiliers, afin d'y installer les bureaux de sa société et réhabiliter la maison « du jardinier » en logements.

Ainsi, suite à de nombreuses entrevues, les parties se sont entendues sur une cession du Château et de ses dépendances au prix de 275 000 €, la Ville ne conservant qu'un petit espace en partie Est permettant de rejoindre les terrains de l'Aquaparc sur lesquels sera créée un cheminement pour assurer une continuité de liaison douce entre la voie Grévy et l'allée des Prés Buffard. Il serait également prévu la vente du centre aéré de Crissey au prix de 240 000 € avec la signature d'une promesse unilatérale de vente au profit de Monsieur Mickaël THIAVILLE pour une durée fixée dans le temps sur une période courant jusqu'à septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la cession à Monsieur Mickaël THIAVILLE demeurant 64 rue de Damparis à FOUCHERANS (39100), ou à toute société le représentant, du Château de Crissey et de ses dépendances (maison du jardinier, maison du gardien et ancienne chapelle mortuaire) cadastrés section AB n° 189, 192p, 161p et 83 pour une superficie totale d'environ 19500 m² à parfaire par voie de géomètre,
- **PRÉCISE** que toute personne physique ou morale pourra se substituer à Monsieur Mickaël THIAVILLE, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales,
- **PRÉCISE** que cette vente sera consentie moyennant le prix de 275 000 €,
- **APPROUVE** la signature d'une promesse unilatérale de vente exclusive du centre aéré de Crissey, au profit de Monsieur Mickaël THIAVILLE, pour une durée de validité fixée au 30 septembre 2025 au prix de 240 000 €,
- **PRÉCISE** la constitution de servitudes de tréfonds au profit de la Ville de Dole sur les parcelles AB n° 189 et 192 pour les réseaux existants d'assainissement collectif et d'eau potable, et au profit de concessionnaires pour les réseaux secs existants (gaz et électricité),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent,
- **PREND ACTE** que l'acquéreur s'engage à signer l'acte notarié pour le château et ses dépendances au plus tard le 14 septembre 2022, étant entendu que si cette condition n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre, cette potentielle renonciation portant tant sur le château et ses dépendances que sur le centre aéré.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme
- Monsieur Mickaël THIAVILLE-64 rue de Damparis-39100 FOUCHERANS
- Étude LEGATIS Notaires - 34 avenue de Northwich - 39100 DOLE

Fait à Dole, le 14 mars 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNIER



Cession du Château de Crissey

